

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juillet 2016

TRAVAIL - (N° 3909)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 739

présenté par

Mme Fraysse, M. Asensi, M. Carvalho, M. Nilor et M. Sansu

ARTICLE 44

Supprimer l'alinéa 33.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement contestent la substitution de la notion de « capacité » à celle d'« aptitude ».